

## MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

**Type de contrat** : FACTURATION EAU ET/OU ASSAINISSEMENT COLLECTIF

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) l'AGGLOMERATION DE CHAUMONT à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'Agglomération de Chaumont.

IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

**FR 88 ZZZ 521256**

### DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER

Nom, prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

### DÉSIGNATION DU CRÉANCIER

Nom : AGGLOMERATION DE CHAUMONT

Adresse : PLACE DE LA CONCORDE - BP 70564

Code postal et ville : 52 012 CHAUMONT Cedex

Pays : FRANCE

### DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER

#### IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

I | B | A | N | | | | | | | | | | | | | | | | | |

#### IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE

| | | | | | | | ( | | | | )

**Type de paiement** : Paiement récurrent/répétitif

Signé à :

Signature :

Le (JJ/MM/AAAA) :

DÉSIGNATION DU TIERS DÉBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUÉ (SI DIFFÉRENT DU DÉBITEUR LUI-MÊME ET LE CAS ÉCHÉANT) :

Nom du tiers débiteur :

**JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE** (au format IBAN BIC)

#### Rappel :

*En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par l'Agglomération de Chaumont. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec l'Agglomération de Chaumont.*

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.